

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit septembre à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : LAPORTERIE Odile, CARBILLET Dominique.

Le compte-rendu de la réunion du 30 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1) C.C.C.T. :

- Futur PLUi. Les documents ont été mis à disposition des membres du conseil.
- Accueil de loisirs sans hébergement. Inauguration le jeudi 29 août.

2) SIVU des écoles du Tursan.

- Les menuiseries extérieures ont été changées. Le mur mitoyen avec le jardin médiéval a été renforcé.
- Rentrée - effectifs. 2 classes à l'école de la Tour : 42 élèves, 3 classes à l'école des arènes : 66 élèves. Collège : 245 élèves.
- Sensibilisation au gascon aux deux écoles mis en place 1 h par semaine et par classe.
- Pot de rentrée scolaire. A permis de rencontrer les nouveaux enseignants.
- Le transport scolaire entre l'école de la Tour et celle des Arènes assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, restera gratuit pour les élèves inscrits à l'accueil périscolaire.
- Fuite d'eau constatée à la l'école de la Tour.

3) Maison de Services au Public

Pour être requalifiée en « Maison France Service » elle doit obtenir un label. Un audit doit être réalisé.

4) EHPAD « Cœur du Tursan »

L'inauguration est fixée au 14 octobre en présence des différents partenaires.

II - VOIRIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la réhabilitation du centre bourg, une convention avait été signée avec le Conseil Départemental des Landes définissant les obligations de chacune des parties. Ainsi, il été convenu que des sections de voies départementales soient cédées à la commune, à savoir :

- RD 80, rue du Tursan, de la Place de l'Hôtel de Ville à la rue des Filtres, soit une longueur de 220 m
- RD 111, rue Saint-Jean, de la Place de l'Hôtel de Ville à la RD 2, soit une longueur de 401 m.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de classer les sections de voies précitées dans la voirie communale. Mr le Maire fera une demande d'intégration dans la voirie communautaire.

III - LABEL PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

Un comité technique se réunira le 27 septembre. Trois points de réflexion émergent :

- Le devenir de l'ancien Hôtel de France,
- Le jardin de la vigne,
- Les belvédères.

Des groupes de personnes intéressées seront formés pour débattre sur ces points.

IV - PERSONNEL

- Les évaluations professionnelles du personnel technique sont faites.
- Mr le Maire donne lecture d'une convention à signer avec le SDIS pour la prise en charge des frais de garderie que pourraient engendrer des interventions des pompiers volontaires. Le conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

V - TRAVAUX

- Aménagement bourg. Le conseil municipal accepte le devis de prestations complémentaires de Mme Delphine LASSERRE, pour un montant HT de 750 €.
- Eglise. En attente de la notification d'attribution de subvention de la DRAC puis du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Départemental.
- Route de la Chalosse, les passages bateau ont été réalisés. Reste le renforcement et la pose d'une grille entre les numéros 21 et 23.
- Piscine. Fréquentation 3 300 entrées gratuites pour les scolaires, 1 527 entrées payantes adultes et 800 enfants. La pompe à chlore a été changée. Consommation de fuel 3 900 l, équivalent à 2018 malgré le nettoyage de la cuve et le changement de matériel.
- Eclairage des couverts. En cours de réalisation par la SDEL.
- Suite à une plainte de Mme DUSSARAT et Mr et Mme CHOBERT, le Syndicat des Eaux a constaté une fuite dans le réseau eaux usées. Il sera réparé.
- Cimetière. Le règlement sera revu. Une commission est constituée : Gilles COUTURE, Alain BRETHERS, Gilles LACOSTE, Pierre FLOUS, Bernard LOCHE.

VI - CAMPING

- Les pompes de relevage ne fonctionnent plus. Une solution provisoire a été mise en place. Vu le coût du remplacement, un dossier sera établi pour solliciter une aide financière.
- Le règlement sera revu par la même commission que celle qui examinera le règlement du cimetière.

VII - TOUR DES COMMISSIONS

- Comité de Jumelage.
 - o Village-Neuf. L'anniversaire de l'évacuation s'est bien passé. 17 personnes ont fait le déplacement. La co-réalisation d'un livre retraçant les événements de 1939 à nos jours (échanges, jumelages,...) a été évoquée.

- o Ablitas. Le nouveau maire a fait un courrier indiquant qu'il souhaite continuer les échanges avec Geaune.
- Communication.
 - o Nous sommes entrés en période préélectorale. La commission communication veillera à respecter la réglementation.
 - o Le programme du Salon du Livre est sur le site de la commune. Les banderoles seront placées sur les totems installés aux entrées de bourg pour les 700 ans ; côté route de Samadet, elle sera installée sur la grille du Collège.

VIII - MANIFESTATIONS

- 21/09. Week-end Rockabilly organisé par la Compagnie des Augustins.
- 29/09. Vide-grenier de l'ACLET
- 30/09. Réunion avec les associations locales et les enseignants pour la répartition des plages d'occupation des salles communales.

IX - DIVERS

- La chambre des Métiers et de l'Artisanat a organisé un concours pour les communes œuvrant pour leur artisanat. Un dossier a été monté pour Geaune.
- Activités commerciales et artisanales
 - o Le Chai Augustins est repris.
 - o Le Bistrot du Coin est repris également.
 - o Une nouvelle boutique est en cours de création au 42, place de l'Hôtel de Ville.
 - o Une artiste peintre, Mme Martine VEYRON, est à la recherche d'un local.
 - o Tursan Habitat, qui doit fusionner avec les Constructions Chalossaises pour former « Les constructions Chalosse-Tursan », doit ouvrir un bureau au 52 bis, place de l'Hôtel de Ville.
 - o Un plombier s'installe au 10, rue Saint-Jean,
 - o Un électricien s'est fait connaître.

Le commerce et l'artisanat ont le vent en poupe à Geaune !
- Budget participatif lancé par le Département des Landes. La création d'un Skate park a été proposée par un groupe de jeunes.
- Associations.
 - o Les membres de l'association «Nain Geaune» se réuniront à l'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes. Une convention est en cours.
 - o L'APERRO (association des parents d'élèves) tiendra son assemblée Générale le 19/09 à l'école de la Tour.
 - o La Compagnie Saint-Sevérine des artistes organisera une représentation théâtrale le 21 décembre à la salle polyvalente gratuitement, moyennant la mise à disposition de cette salle jusqu'à cette date.
 - o Jardiéval. La Présidente, Jocelyne CLAVERIE démissionne. Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le 09/10 à 18 h 00 à la salle de la mairie.

La séance est levée à 21 h 20.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

BRÉTHES Alain

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

BAILLET Jean-Michel

PLAÏNO David

LE LIARD Denis

DUFAU Sandrine

GRAMOND Laure

LOCHE Bernard

LAPORTERIE Odile Excusée

DUPUY Sandrine

CARBILLET Dominique Excusée

LARRAT Jean-Louis